



www.journalumali.com

Journal du Mali

L'hebdo

N°459 du 25 au 31 janvier 2024



FRANCE-MALI

L'UN OU L'AUTRE

Depuis le 14 janvier dernier, les nombreux Franco-maliens ont désormais besoin d'un passeport du Mali ou d'un visa malien apposé sur leur passeport français. Une décision qui suscite la polémique.

GRATUIT

Ne peut être vendu

▶ TOUT
POUR LES
AIGLES

FAN ZONE

SUIVEZ TOUS LES MATCHS DE LA CAN
AU 9 PALAIS DES SPORTS
DU 13 JANVIER AU 11 FEVRIER 2024

ÉDITO

Humilité dans le noir

La roue tourne, toujours, inexorablement. Dans sa course, elle broie et écrase ceux qui autrefois se trouvaient sur un piédestal. L'humilité face à la vie, à notre condition d'Homme, est une qualité, presque une exigence de nos jours. Même si cette exigence peine à être respectée, puisque les êtres humains sont caractérisés par leur capacité à oublier, à passer à autre chose. « The show must go on » comme le disent si bien les Anglais. Cette semaine, la justice a frappé de nouveau, et plusieurs personnalités sont passées par ses fourches caudines. Dans l'affaire EDM, de nombreux anciens responsables et des opérateurs économiques connus ont été placés sous mandat de dépôt. L'ex-ministre des Mines, de l'énergie et de l'eau Lamine Seydou Traoré, des anciens Directeurs généraux, Oumar Diarra et Koureichi Konaré ou encore l'opérateur économique Mama Lah, pour ne citer que ceux-ci. Toutes ces personnes bénéficient de la présomption d'innocence jusqu'à ce qu'une condamnation soit prononcée par une Cour. Mais, autre constante dans l'imaginaire de beaucoup de Maliens, un placement sous mandat de dépôt vaut condamnation ou au moins preuve de « culpabilité ». Et, ce n'est pas propre qu'au Mali, la chute de « géants » est appréciée, certains prient même pour y assister. Nous devons garder à l'esprit que même si la justice avance à son rythme et que des réponses sont attendues, des mesures le sont également et en urgence. Afin que nous ayons ce préalable si important, l'électricité. L'une des réponses recherchées et attendues est le fameux quand. À quand la fin de cette crise ? À quand le retour à la normale ? À quand la relance des activités économiques des PME ? Pour les réponses, pas d'autres options, nous devons attendre, nous devons espérer, nous devons prendre notre mal en patience. C'est aussi cela la réalité.

BOUBACAR SIDIKI HAIDARA

LE CHIFFRE

200 milliards

de FCFA : C'est le montant décaissé par la Banque mondiale en 2023 pour fournir de l'électricité à plus de 300 000 personnes en milieu rural et réaliser plus de 1 000 kilomètres de pistes rurales au Mali.

ILS ONT DIT...

• « Je glisse, mais je ne tombe jamais. Vous voyez que je n'ai plus de voix parce que c'est trop l'émotion et je suis satisfait de la performance de mes joueurs. On devait tout faire pour prendre les trois points, peu importe comment on allait jouer, mais il fallait qu'on puisse les prendre et ça a été fait ». **Rigobert Song, sélectionneur du Cameroun**, le 23 janvier 2024.

• « Le Mali est né avec la démocratie et nous devons faire en sorte que la voix de la majorité soit toujours attendue. Nous devons aller le plus rapidement possible aux élections pour que le peuple souverain puisse désigner son nouveau représentant ». **Moussa Sankou Coulibaly, Président de la Ligue démocratique pour le changement**, le 21 janvier 2024.

RENDEZ-VOUS

27 janvier 2024 :

Nigeria vs Cameroun, 20h, 8ème de finale de la CAN

28 janvier - 9 février 2024 :

Mali Timbuktu & Festivals

30 janvier - 04 Février 2024 :

Festival Segou'Art - Ségou

30 janvier 2024 :

Mali - Burkina Faso / Korhogo

UN JOUR, UNE DATE

30 janvier 1933 : Hitler devient chancelier d'Allemagne.



Après sa victoire 1-0 face à l'Algérie, la **Mauritanie** s'est qualifiée pour la première fois de son histoire pour les 8èmes de finale de la CAN.



L'ex-ministre des Mines, de l'Énergie et de l'Eau **Lamine Seydou Traoré** a été placé sous mandat de dépôt le 22 janvier par la Cour suprême pour faux, usage et faux et atteinte aux biens publics.

LA PHOTO DE LA SEMAINE



La joie des supporters ivoiriens après la victoire du Maroc 1-0 face à la Zambie. Ce résultat qualifie les Éléphants, presque éliminés, qui terminent finalement parmi les meilleurs troisièmes. 24 janvier 2024.

VISAS MALI - FRANCE : LE PROBLÈME S'ACCENTUE

Les relations tumultueuses entre le Mali et la France et leur « guerre diplomatique » continuent de faire rage. Pris dans l'étau de la suspension réciproque des visas entre les deux pays depuis le mois d'août 2023, les citoyens sont les principales victimes de cette situation. Particulièrement touchés, les binationaux, qui doivent désormais fournir un passeport malien pour se rendre au Mali. Outre le caractère surprenant de la décision et les difficultés pour se procurer ce passeport, les Maliens de la diaspora se sentent lésés et frustrés.

FATOUmata MAGUIRAGA

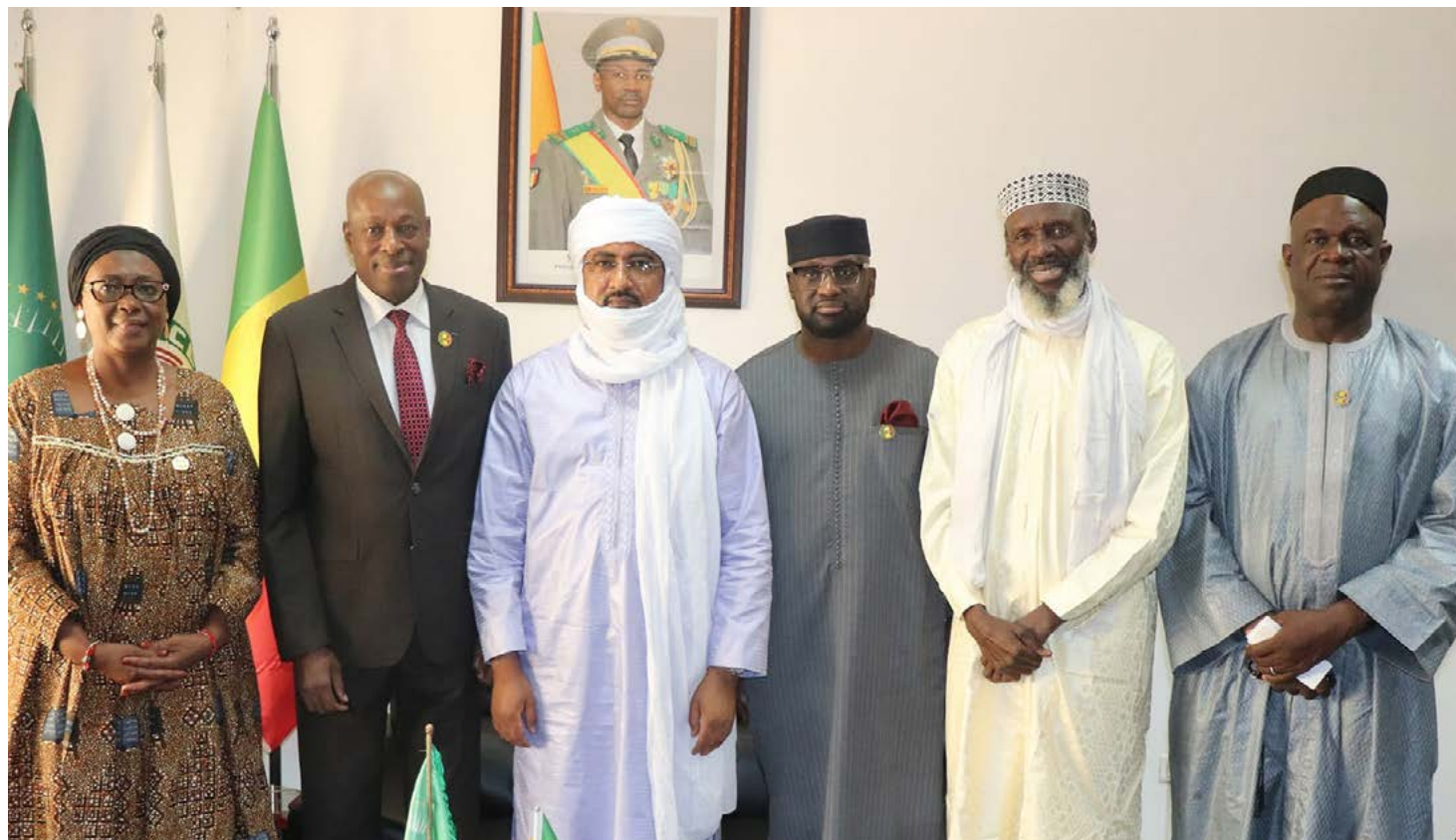
Le Mali, classé en zone rouge par les autorités françaises, est aussi devenu difficile d'accès pour ses enfants binationaux vivant à l'étranger. Le bras de fer né de la décision des autorités françaises de suspendre toute coopération avec le Mali, le Niger et le Burkina Faso continue d'entretenir un climat de tensions entre Bamako et Paris et d'être un coup de massue pour les citoyens maliens binationaux qui en payent le prix. « Sur instruction du ministère de l'Europe et des affaires étrangères, il a été décidé de suspendre jusqu'à nouvel ordre toute coopération avec le Mali, le Niger et le Burkina Faso. Par conséquent, tous les projets de coopération qui sont menés par vos établissements ou vos services avec des institutions ou ressortissants de ces pays doivent être suspendus sans délais et sans exception ». Cette injonction de la Direction générale des Affaires culturelles a également prévu une suspension de tous les soutiens financiers, y compris via des structures françaises, comme des associations par exemple. « De la même manière, aucune invitation de tout ressortissant de ces pays ne doit être lancée. À compter de ce jour, (NDLR le 11 septembre 2023) la France ne délivre plus de visas pour les ressortissants de ces trois pays et sans aucune exception, et ce jusqu'à nouvel ordre ». Une décision qui a suscité un véritable tollé, aussi bien dans l'Hexagone que dans les trois pays concernés.

Même le démenti du ministère de la Culture disant qu'il n'y avait aucune déprogrammation d'artistes ni par le ministère des Affaires étrangères, ni par celui de la Culture n'a pas suffi à calmer les tensions.

Injustice Né en France il y a bientôt 42 ans, Monsieur Kébé est d'origine malienne et reste attaché à ses deux pays : son pays d'adoption, la France, et le Mali, celui de ses origines. Entre son attachement à ses origines, qu'il ne renie point, et sa reconnaissance envers le pays qui l'a vu naître et grandir, il ne choisit pas. Mais cette situation, vécue comme une « injustice », le met dans un véritable embarras. « Il y aurait dû y avoir des annonces claires pour prévenir les citoyens et faciliter l'aller-retour pour les détenteurs de documents maliens ». Commerçant de son état, il fait des allers-retours depuis 6 ans entre la France et le Mali

Il y a maintenant un nouvel élan et « beaucoup de Franco-Maliens veulent rentrer ou pour certains voir simplement le pays de leurs parents. On veut freiner cette dynamique et montrer aux Maliens qui vivent en France qu'ils ne sont pas vraiment Maliens »

avec son passeport français et sa carte NINA. Alors que son épouse et leur enfant de 3 ans devaient voyager ensemble pour le Mali, il a dû reporter leur séjour, parce que l'enfant, qui dispose d'un passeport français et d'un acte de naissance malien, ne pouvait plus voyager avec ces documents, selon la compagnie



Le ministre des Maliens de l'Extérieur Mossa Ag Attaher a rencontré le 18 janvier des représentants de la diaspora au sein du CNT pour faire le point sur la situation des bi-nationaux.

de transport qui les a informés des nouvelles consignes. Le voyage reporté, ils ont pris un visa. Le couple a perdu 1 000 euros. Monsieur Kébé prépare lui-même un voyage pour la capitale malienne dans 3 semaines. Un délai qu'il ne risque pas de pouvoir tenir, faute de passeport malien. Un document dont il vient de faire la demande et qu'il doit attendre d'obtenir pour pouvoir effec-

Documents inaccessibles

Depuis le 14 janvier 2024, pour venir au Mali, il faut un passeport malien ou un visa apposé sur son titre de voyage. Or, pour obtenir ce document, il faut avoir une carte NINA, une carte biométrique ou la fiche individuelle d'identification qui sert à obtenir la carte NINA. Ces documents ne peuvent être obtenus que suite à un enrôlement, ce qui n'est plus fait

REPÈRES

14 janvier 2024 :

Nouvelles mesures concernant l'entrée au Mali.

16 et 17 janvier 2024 :

Refoulement de voyageurs maliens depuis l'aéroport de Bamako.

18 janvier 2024 :

Intervention du ministre des Maliens de l'extérieur pour justifier la mesure.

difficulté d'accès aux documents d'identité maliens, notamment le passeport, ne datent pas d'aujourd'hui, déplore Madame Tall. Elles sont antérieures à la crise actuelle, poursuit-elle, avant d'inviter notamment le consulat à mettre en place un dispositif facilitant l'obtention du passeport. Si la suspension réciproque de délivrance des visas par le Mali est une décision logique pour certains, elle pourrait faire mal à de nombreux citoyens maliens, victimes collatérales de cette période de

crise entre le Mali et la France. Même si elle vit au Mali depuis maintenant quelques années, Inna Tall se dit particulièrement touchée par cette situation, qui impacte les binationaux résidant au Mali et les Maliens qui vivent en France, « parce qu'ils n'ont pas de passeports ». Mais ce qu'elle redoute le plus pour les Franco-Maliens et les Maliens installés ailleurs qui désirent revenir, c'est le signal négatif qui leur est ainsi donné. Il y a maintenant un nouvel élan et « beaucoup de Franco-Maliens veulent rentrer ou pour certains voir simplement le pays de leurs parents. On veut freiner cette dynamique et montrer aux Maliens qui vivent en France qu'ils ne sont pas vraiment Maliens ». Un sentiment partagé par d'autres Maliens de la diaspora, qui déplorent surtout les dérives sur les réseaux sociaux. En 2023, l'INSTAT a évalué les montants envoyés par la diaspora à 793 milliards de francs CFA. La France est le principal pays d'origine de ces fonds, avec

68% des montants, suivie de la Côte d'Ivoire, avec 11%.

Contribuer à l'apaisement

« En ce qui concerne les tensions entre les deux pays, nous faisons partie d'un collectif de Français vivant au Mali qui a décidé d'interpeller les autorités françaises pour expliquer que ces tensions n'apportent rien aux différentes communautés », poursuit Madame Tall. En tant que « repat », ils réfléchissent à comment aider ces compatriotes un peu désemparés, notamment en donnant des informations afin que ceux qui souhaitent voyager sachent quoi faire. Dans cette dynamique, l'association se met en coordination avec d'autres pour approcher les autorités compétentes et trouver une issue heureuse. Avec l'arrêt de la délivrance des visas, l'option du visa volant s'est avérée peu rassurante. Avec la possibilité pour certains des faire des faux, cela pose un problème évident de sécurité que nos interlocuteurs comprennent. Mais se faire refouler de son propre pays même si on est détenteur d'un document prouvant sa nationalité, cela reste incompréhensible pour les intéressés. C'est pourquoi, dans la dynamique de recherche de solutions, les Maliens de la diaspora représentés au Conseil national de transition (CNT), se sont mobilisés. M'Bouillé Cissé et Mamadou Samba Keïta sont tous deux membres du CNT. Pour ce dernier, « c'est avec étonnement que nous avons appris cette situation ». Et, immédiatement, ils ont souhaité rencontrer le ministre des Maliens établis à l'extérieur qui les a reçus. « Des échanges fructueux », à l'issue desquels ils espèrent que des dispositions seront prises pour permettre à nos compatriotes de se déplacer librement au Mali. La question, qui ne relève pas que du ministère des Maliens établis à l'extérieur, doit faire l'objet d'échanges entre les différentes autorités concernées. Une rencontre à cet effet est prévue dans les plus brefs délais. ■

3 QUESTIONS À



MAHAMADOU CISSÉ

Président de Diasporact

1 Comment les Franco-Maliens vivent-ils cette situation ?

Nous œuvrons à toujours servir de pont entre notre pays d'origine et la France. La décision a été très inattendue, parce que les gens n'ont pas été avertis à temps afin de prendre des dispositions. Certains ont été refoulés à l'aéroport et c'est quelque chose que nous déplorons. Mais nous comprenons également ce qui a dû pousser l'État à faire cela. Notre pays traverse des difficultés, il y a des problèmes de sécurité. Des visas sur papier A4 peuvent être manipulés par n'importe qui.

2 Des discussions sont-elles en cours pour trouver une issue satisfaisante ?

Au niveau de la diaspora, nous envisageons une coordination et une synergie des différentes associations et faitières pour réfléchir ensemble et aider les autorités à trouver des solutions alternatives. Parce que nous sommes dans la construction. C'est le droit de l'État malien d'exiger des passeports maliens pour l'accès au territoire.

3 Les démarches pour obtenir le passeport sont-elles simples ?

À Paris, depuis un certain temps on ne fait plus d'enrôlement. Or sans cela on ne peut obtenir ni la carte NINA, ni la fiche individuelle pour prétendre au passeport. En attendant de régler ce problème, trouvons une alternative. L'une d'elle peut être que si la personne concernée justifie d'une filiation ou d'une nationalité malienne on peut faire une exception et lui accorder un visa.

DOUBLE NATIONALITÉ : QU'EN EST-IL DANS LES PAYS DE LA SOUS-RÉGION ?

Alors que la montée de fièvre diplomatique entre la France et le Mali engendre actuellement des conséquences pour les citoyens binationaux des deux pays, tour d'horizon de la législation en vigueur sur la double nationalité dans certains pays voisins.

MOHAMED KENOVI



Depuis le vote d'une loi en 2005, l'Algérie autorise officiellement la double nationalité.

En Mauritanie, jusqu'en juin 2021 et l'adoption d'un projet de loi autorisant la double nationalité, les citoyens mauritaniens perdaient automatiquement leur nationalité d'origine en cas d'obtention d'une seconde. L'article 30 du Code de la nationalité mauritanienne

stipulait « perd la nationalité mauritanienne le Mauritanien majeur qui acquiert volontairement une nationalité étrangère ». Mais, depuis 2021, il est atténué par l'article 31 : « un Mauritanien, même majeur, ayant une nationalité étrangère, peut être autorisé sur demande à

garder la nationalité mauritanienne. Cette autorisation est accordée par décret ». À l'instar de la Mauritanie, ce n'est également qu'en 2021 que la réforme du Code civil guinéen a levé l'interdiction de cumul de nationalités. Dès lors, l'acquisition volontaire d'une nationalité étrangère par un Guinéen ne peut avoir pour effet la perte de sa nationalité que s'il y renonce par déclaration expresse, alors que dans l'ancien Code civil le simple fait d'acquiescer volontairement la nationalité d'un autre état lui faisait perdre automatiquement sa nationalité guinéenne. En 2005, en Algérie, le Parlement avait voté à l'unanimité une ordonnance reconnaissant la double nationalité. Mais, bien qu'interdite avant 2005, elle était tolérée par les autorités algériennes, notamment pour les binationaux franco-algériens.

Spécificité ivoirienne En Côte d'Ivoire, si la législation n'interdit pas totalement la double nationalité, elle ne l'autorise que dans certaines conditions, notamment dans tous les cas dans lequel un Ivoirien possède de plein droit la double nationalité par l'effet d'une loi étrangère. « L'Ivoirien, même mineur, qui, par l'effet d'une loi étrangère, possède de plein droit une double nationalité, peut être autorisé par décret à perdre la qualité d'Ivoirien », stipule l'article 49 du Code de la nationalité ivoirien. « Tant qu'il ne sollicite pas et n'obtient pas ce décret lui faisant perdre sa nationalité ivoirienne, il demeure ivoirien », explique un document sur la situation des binationaux en Côte d'Ivoire. En revanche, la double nationalité n'est pas admise dans le cas d'un individu majeur qui acquiert volontairement une nationalité étrangère. « Perd la nationalité ivoirienne l'Ivoirien majeur qui acquiert volontairement une nationalité étrangère ou qui déclare reconnaître une telle nationalité », stipule l'alinéa 1 de l'article 48. ■

ENTRÉE AU MALI POUR LES BINATIONAUX

DOCUMENTS ACCEPTÉS



- Passeport malien en cours de validité



- Passeport avec visa malien valide apposé dans ce dernier

DOCUMENTS QUI NE SONT PLUS ACCEPTÉS

- Le VISA volant
- La Carte nationale d'identité malienne (qui permettait avant une exemption du passeport)
- La Carte NINA
- La Fiche d'identification NINA
- Le Livret de famille
- Le Passeport périmé (auparavant, une tolérance de 5 ans maximum après la date de fin de validité était acceptée)



Consommer Sahel Infusion,
c'est consommer le Made in Mali.



Tél : (+223) 20 21 04 07 / 66 75 84 79 / 66 74 96 62 / 66 74 67 78

Site web : www.sahelinfusion.com

TRANSITION : QUID DES MOUVEMENTS « D'OPPOSITION » ?

Très actifs au départ, avec des prises de position tranchées contre les autorités actuelles, les mouvements opposés à la conduite de la Transition se font de moins en moins entendre. Un changement de posture qui suscite des interrogations alors que les nouvelles dates de l'élection présidentielle reportée en septembre dernier ne sont toujours pas connues.

MOHAMED KENOVI

Au Cadre d'échange des partis et regroupements de partis politiques pour un retour à l'ordre constitutionnel et à l'Appel du 20 février pour sauver le Mali, les deux principaux regroupements « d'opposition » aux actions de la Transition, les prises de position des premières heures contre les autorités ont considérablement diminué. Après plusieurs mois d'inactivité, le Cadre a annoncé en octobre dernier une redynamisation, avec la reprise des activités du Directoire et l'amélioration qualitative de son fonctionnement, ainsi que la nécessité d'une meilleure gestion de certaines de ses entités constitutives.

3 mois après, la redynamisation annoncée du Cadre peine à se concrétiser.

Au Cadre, une redynamisation à la peine 3 mois après, la redynamisation annoncée peine à se concrétiser. Quelques jours seulement après cette réunion de relance, la plateforme ARP (Action Républicaine pour le Progrès) a claqué la porte du mouvement, lui portant un nouveau coup dur après les retraits progressifs de partis et regroupements de partis fondateurs, à l'instar de l'ADEMA, du parti Yelesma ou de la plateforme Espérance Nouvelle – Jiguiya Kura présidée par l'ancien ministre Housseini Amion Guindo. « Nous nous sommes dits qu'il était important que nous nous concentrons sur notre organisation, la mobilisation et l'implantation des structures membres de l'ARP, plutôt que de rester dans cette situation », expliquait dans nos colonnes Dr. Modibo Soumaré, Vice-Président de l'ARP.

L'Appel du 20 février divisé La dernière sortie consen-



Modibo Sidibé (à gauche) du M5 Mali Kura et Housseini Amion Guindo de l'Espérance Jiguiya Kura.

suelle de la Coordination des organisations de l'Appel du 20 février pour sauver le Mali re-

monte au 30 septembre 2023, quand, suite à l'annonce du report de la présidentielle, elle était montée au créneau pour appeler « les démocrates et républicains de tout bord et de tout horizon à rester mobilisés et debout comme un seul homme au secours du Mali en détresse jusqu'à l'installation d'une transition civile plus responsable, consciente de ses missions ». « Nous sommes toujours dans cette mouvance. Nous appelons les démocrates sincères à s'unir à l'Appel pour qu'il y ait un retour à l'ordre constitutionnel et là nous avons mis en place une commission qui est en train de travailler pour nous sortir un nouveau planing », assure Badara Aliou Sacko, Coordinateur général par intérim du mouvement. Mais, depuis la sortie du 30 septembre, suite au retrait temporaire de son Coordinateur général, l'ancien magistrat Cheick Mohamed Chérif Koné et de son compagnon Dramane Diarra, tous



deux radiés de la magistrature, l'Appel du 20 février ne parle plus d'une seule voix. Une partie, qui se réclame de l'aile politique du mouvement et qui conteste le Coordinateur intérimaire désigné, a inauguré un nouveau siège le 4 décembre dernier et veut mener des activités politiques, alors que l'autre, qui veut conserver le caractère apolitique du mouvement, s'y oppose. « Nous avons dit non parce que l'Appel, bien qu'ayant des membres politiques, n'est pas politique. L'Appel est une organisation citoyenne qui vise à conscientiser les citoyens, nous ne sommes pas du tout une organisation politique », se défend Badara Aliou Sacko. À l'en croire, malgré ce problème interne, l'Appel du 20 février reste droit dans ses bottes et engagé dans une nouvelle stratégie pour l'atteinte de ses objectifs, dont principalement le retour dans un bref délai à l'ordre constitutionnel au Mali.

L'exception M5-RFP Malikura Si les autres plateformes « opposées » à la conduite actuelle de la Transition ne se portent pas au mieux, le M5-RFP Malikura est de son côté dans une bonne dynamique depuis son lancement en août 2022.

EN BREF

TRANSITION : MOUSSA MARA ENGAGÉ POUR SA RÉUSSITE



Il a lancé le 7 janvier dernier un appel pour sauver la Transition. Depuis, Moussa Mara multiplie les rencontres avec les autorités et les acteurs de la classe politique et de la société civile. Après avoir été reçu la semaine dernière par le ministre de l'Administration territoriale et celui de la Défense, l'ancien Premier ministre s'est respectivement rendu le 24 janvier 2023 au siège du parti UDD, à celui de l'organisation nationale des églises évangéliques du Mali et à la Jeune Chambre Internationale pour « expliquer à mes interlocuteurs de s'engager pour la réussite de la transition ». « Mes interlocuteurs, tous préoccupés par la situation du pays, ont montré un grand intérêt à notre initiative et les contacts seront maintenus en perspective de l'avenir immédiat », a-t-il indiqué. Investi candidat en décembre dernier par son parti Yelesma pour la prochaine élection présidentielle, l'ancien maire de la commune IV du district de Bamako s'affiche depuis très engagé pour une fin de transition réussie et apaisée. ■ **M.K**

Le 10 janvier dernier, Dr. Mahamadou Konaté, Président de la plateforme « Reconstruire Baara ni Yiriwa », a remplacé Dr. Boureima Afo Traoré à la tête du Comité stratégique, dont la présidence est tournante. Sous le mandat de ce dernier, le mouvement a signé le 4 décembre 2023 un partenariat « pour le renouveau politique au Mali » avec le parti Yelesma, visant à mener des actions communes pour la réussite de la Transition. Le M5-RFP Malikura travaille par ailleurs à la présentation d'une candidature unique à la prochaine élection présidentielle. ■



ALY TOUNKARA

« On pourrait assister dans la durée à l'émiettement du groupe Etat islamique »

Depuis quelques semaines, l'Etat Islamique au Grand Sahara (EIGS) subit des pertes considérables dans son opposition à l'armée malienne. Deux de ses plus hauts dirigeants ont été abattus dans des raids menés par les FAMA dans la zone des trois frontières. Dr. Aly Toukara, Directeur du Centre des études sécuritaires et stratégiques au Sahel, donne son analyse sur cette situation.

PROPOS RECUEILLIS PAR MOHAMED KENOVI

Comment expliquez-vous l'intensification de l'offensive de l'armée malienne vis-à-vis de l'EIGS ?

L'Etat islamique reste le groupe terroriste qui faisait le plus craindre dans le Liptako-Gourma et au-delà, par ses forces de frappes contre les communautés et même les éléments des forces de défense et de sécurité. Effectivement ces temps-ci on observe une sorte de redimensionnement de l'armée dans son action contre l'Etat islamique. On peut mettre ce redimensionnement au compte de la mutualisation des efforts. De part et

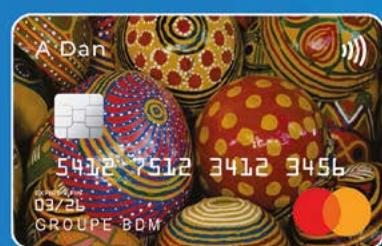
d'autre, on se rend compte que non seulement l'armée malienne est dans l'offensive mais dans le même temps, des soutiens probables dont ce groupe pourrait bénéficier par leur mobilité coté Niger et Burkina Faso, ont été réduits par la création de l'Alliance des Etats du Sahel. En résumé, la mutualisation des efforts par l'armée, le redimensionnement de l'appareil sécuritaire depuis novembre notamment dans le secteur nord, de Gao jusqu'à Kidal sont des éléments qui ont beaucoup joué contre l'Etat islamique.

Quelle peut-être la portée de ces pertes pour l'EIGS ?

Cela pourrait occasionner une sorte de découragement vis-à-vis de nouvelles recrues. Dans le même temps, le fait que la présence militaire est plus ponctuelle et pérenne, va forcément amener les groupes à observer une sorte de rupture tant au niveau de l'approvisionnement en nourriture qu'au niveau logistique, ce qui pourrait conduire dans la durée à l'émiettement du groupe Etat islamique dans cette partie du Liptako Gourma. En plus de cela, une fois, que les actions militaires en préparation entre les trois armées vont être effectives sous un commandement commun, cela va forcément, à défaut d'anéantir l'Etat Islamique, l'affaiblir en terme de présence, de recrutement et même de nuisance à la fois contre les symboles de l'Etat, les populations et même contre Al-Qaïda.

Dans quelle mesure l'EIGS peut-il riposter ?

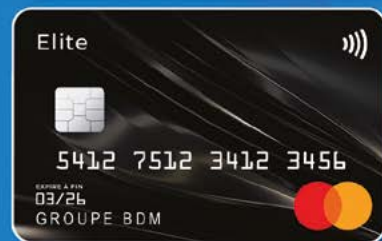
On va assister de la part de l'EIGS, si ce n'est déjà le cas, à ce qu'on pourrait qualifier d'une sorte d'enveloppement stratégique. Autrement dit, s'attaquer à des unités de l'armée qui ne sont pas suffisamment solides en terme de présence d'hommes et d'équipement, s'attaquer à des poches très lointaines des régions du nord, notamment comme c'est déjà le cas dans la nouvelle région de Nara et même vers Kayes, notamment Diéma et d'autres localités. ■



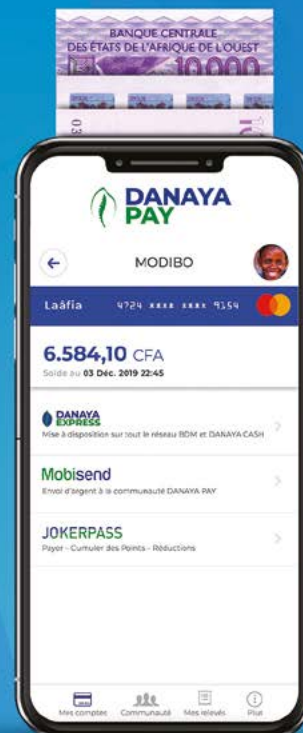
A Dan
Idéal pour
les JEUNES



Laâfia
Idéal pour
les MARCHANDS



Élite
Idéal pour
les GRANDS VOYAGEURS



- Retrait cash
- Païement
- E-commerce
- Mise à disposition
- Transfert carte à carte
- Païement par code QR

Téléchargez l'application DANAYA PAY



Cartes prépayées Mastercard BDM

À chacun sa carte !

FORUM DE RELANCE ÉCONOMIQUE : CONCRÉTISER LES AMBITIONS

Les recommandations du Forum national de relance économique, censé impulser un développement endogène de l'économie malienne, ont été remises aux autorités de la Transition le 8 janvier 2024. Les acteurs espèrent que la mise en œuvre des recommandations se concrétisera afin que ce forum ne soit pas juste un de plus.

FATOUMATA MAGUIRAGA

L'objectif est d'impulser un développement durable pour le pays, mais la mise en œuvre des conclusions des rencontres de ce genre, qui se sont multipliées depuis des décennies, a toujours posé problème, s'est inquiété le Président de la Chambre de commerce et d'industrie du Mali (CCIM) lors de la remise du rapport. En effet, plusieurs diagnostics et propositions de solutions ont été formulés sans atteindre les résultats escomptés. Avec pour ambition l'opérationnalisation des filières porteuses dans les régions pour y réaliser des pôles de développement, le forum a abouti à la formulation d'une trentaine de recommandations, avec des stratégies de mise en œuvre.

Repenser la méthodologie

Si l'organisation d'un tel forum peut être nécessaire pour « booster la création de richesses dans tous les secteurs », sa tenue doit obéir à certains préalables. « Il est important de faire en sorte que les acteurs se concertent dans différentes régions du Mali. Il ne s'agit pas pour les intellectuels de se réunir et

Exemples d'atouts Région : Kayes

Superficies aménageables : 118 015,6 hectares
Pâturages aménageables : 6 608 910 hectares
Kayes, Kita, Yélimané : 82% du potentiel aménageable



La chambre de commerce veut relancer une économie marquée par la crise.

de décider de ce qui doit être fait », explique Abdrahamane Tamboura, économiste. Une démarche ancrée à la base, pour tenir compte des spécificités de chaque région, est donc indispensable. Ce qui mérite une réflexion au niveau régional et doit impliquer tous les acteurs, ajoute M. Tamboura. C'est la méthode pour un plan d'action opérationnel avec un chronogramme bien déterminé. Ensuite, une fusion des résultats au niveau régional peut être envisagée. L'absence d'une telle démarche affaiblirait le plan d'action. Pour relancer l'économie malienne, il faut

réfléchir à comment booster la production agricole à travers l'initiative de la transformation et le commerce, suggère M. Tamboura, avec des produits valorisés au moyen d'industries et le développement de plateformes pour favoriser la distribution à l'échelle nationale, régionale et internationale. Environ 300 personnes, venues du secteur privé, des services publics de l'État et des structures partenaires, ont participé à ce forum et analysé les potentialités et les opportunités d'investissement dans les différentes régions. La première étape pour l'opérationnalisation de ces recommandations est la mise en place du Comité paritaire qui doit piloter la mise en œuvre. Un cadre regroupant acteurs publics et privés et qui sera rattaché à la Primature. ■

F.M

Mali/Banque mondiale Un taux de décaissement satisfaisant

La Banque mondiale a décaissé 200 milliards FCFA en 2023 au Mali. Des montants qui ont notamment contribué à la fourniture de l'électricité et la réalisation de pistes rurales. Les montants décaissés par la Banque mondiale au Mali, au titre de 2023, se sont élevés à 200 milliards FCFA. C'est ce qui ressort de la revue de la session politique de la performance

du portefeuille de la Banque mondiale, dont les travaux ont pris fin le 23 janvier 2024. Il ressort des échanges que le portefeuille de la Banque mondiale a été performant pour l'année fiscale 2023. Avec un taux de décaissement de 36,7%, représentant 200 milliards FCFA. Selon la directrice des opérations de la Banque mondiale, ce montant a permis de fournir l'électricité

à plus de 300 000 personnes en milieu rural et réaliser plus de 1 000 km de pistes rurales. Mais les débats lors de la session technique ont permis de relever qu'il faut consolider les acquis pour assurer la durabilité et garantir les objectifs de développement des projets. Les responsables de la Banque mondiale ont également souligné que 41,16% des actions prévues dans le

EN BREF

UEMOA : LE MALI VEUT MOBILISER 1 443 MILLIARDS DE FCFA SUR LE MARCHÉ DES CAPITAUX

Au total, 29 émissions de titres publics sont prévues. « En adoptant des réformes significatives, nous renforçons notre cadre budgétaire et notre environnement macro-économique. Notre appel est simple : Engagez vous à nos côtés pour le développement de notre pays, s'est exprimé un haut fonctionnaire du ministère de l'Economie devant les investisseurs lors des rencontres du marché des titres publics, ce 23 janvier 2024 à Cotonou. Pour 2024, les objectifs semblent clairs. Rembourser une dette de 646 milliards FCFA arrivant à terme. Les investisseurs seront sollicités pour un premier montant de 295 milliards FCFA dès le premier trimestre avant une deuxième de 455 milliards FCFA entre avril et juin. Les autorités maliennes tablent sur une croissance annuelle moyenne de 5,1% des recettes fiscales à l'horizon 2026. L'amélioration des recettes avec notamment la digitalisation du paiement des impôts. Un budget équilibré et aussi une maîtrise des dépenses publiques sont aussi des objectifs à atteindre pour cette année. ■

F.M

UEMOA EVOLUTION DES INSTITUTIONS DE LA FINANCE ISLAMIQUE (IFI) DE 2019 À 2022

Intitulé	Année			
	2019	2020	2021	2022
Nombre de banques full islamiques	2	2	2	2
Nombre de banches bancaires islamiques	4	7	7	7
Nombre de SFD Full Islamiques	0	1	2	7
Nombre de SFD détenant une branche Islamique	1	1	1	1
Effectif des IFI de l'Union	7	11	12	17

Source : BCEAO



 20 28 00 00



ÉDUCATION : PLUS DE 100 RECOMMANDATIONS ÉMISES LORS DES ÉTATS GÉNÉRAUX

Les États Généraux de l'Éducation au Mali, qui se sont déroulés du 16 au 19 janvier derniers, ont réuni plus de 580 participants dans le but de redéfinir les orientations du système éducatif malien. La phase nationale de cette initiative a abouti sur plus de 100 recommandations, touchant divers aspects de l'éducation, de la gestion des écoles privées à la création de nouvelles filières et facultés, en passant par la sécurisation des espaces scolaires.

ABOUBACAR SIDIKI DJIBO



Les participants aux états généraux de l'Education ont formulé de nombreuses recommandations.

Les discussions ont porté sur 18 thèmes cruciaux, tels la question enseignante, le développement scientifique, la promotion des langues nationales et des valeurs culturelles. Une approche didactique alignée sur la langue de l'apprenant, avec une restructuration profonde des matières, a été soulignée. Les recommandations incluent la création de nouvelles facultés de médecine, pharmacie et odontostomatologie pour renforcer l'enseignement supérieur. L'éducation inclusive et l'adaptation des infrastructures aux personnes en situation de handicap sont soulignées, tout comme l'intégration de la langue des signes dans le curriculum. Le projet de Musée national des sciences et technologies exprime un engagement en faveur du développement scientifique. L'idée d'un Ordre de promoteurs d'écoles privées vise la moralisation, et une commission de

suivi est recommandée pour assurer l'efficacité de la mise en œuvre des propositions. Mamadou Diawara membre du Syndicat National des Enseignants Fonctionnaires

Les recommandations incluent la création de nouvelles facultés de médecine, pharmacie et odontostomatologie pour renforcer l'enseignement supérieur.

des Collectivités Territoriales (SYNEFCT) exprime son accord général avec les recommandations, affirmant que globalement, les syndicats se reconnaissent dans les recommandations. « Il faut se référer aux documents officiels plutôt qu'aux informations diffusées sur les réseaux sociaux. Lors de la mise en application des recommandations, tous les acteurs, y compris les syndicats, seront appelés à contribuer à la formation de la

commission. » a-t-il souligné. Fabouré Coulibaly, syndicaliste, affirme que ces recommandations sont cruciales pour améliorer les aspects moraux et matériels de l'éducation au Mali. « Cela permettra de garantir une éducation normale et durable, avec des établissements scolaires de qualité et des enseignants qualifiés. J'appelle à un engagement financier et matériel de l'État pour soutenir une éducation de qualité » a-t-il rappelé, en soulignant l'importance des suivis réguliers financés par l'État pour assurer le bon déroulement des réformes.

Ces recommandations offrent une vision ambitieuse pour l'avenir de l'éducation malienne, mettant en avant la nécessité d'investissements soutenus et d'une collaboration étroite entre les acteurs éducatifs pour concrétiser ces changements significatifs. Les États Généraux appellent à une refonte profonde du système éducatif malien, plaçant l'éducation au cœur du développement social et économique du pays. ■

EN BREF

COUR D'ASSISES : PLUSIEURS AFFAIRES BIENTÔT JUGÉES



La cour d'Assises tient sa première session ce 29 janvier 2024. Plusieurs affaires sont inscrites au Rôle dont celles relatives aux ristournes de coton, dont le principal accusé est l'ancien président de l'APCAM, Bakary Togola. Les dossiers Securitport, de la société EDM-SA, de la covid19, de la surfacturation des actes d'état civil ou encore de l'achat de l'avion présidentiel et des équipements militaires. L'année 2024 s'annonce donc cruciale pour la justice qui est très attendue sur des dossiers qui ont défrayé la chronique tout au long de l'année écoulée. S'attardant sur ce bilan, le ministre de la justice a estimé, qu'elle a été riche en termes de réformes entreprises, d'affaires en instance, de décisions rendues et même d'argent recouvré au compte du trésor public dans des cas de détournements. La session de la cour d'Assises qui s'ouvre doit examiner environ 160 dossiers. Au titre des réformes, le ministre a rappelé la création du pôle national économique et financier, la création de l'agence nationale de recouvrement et de gestion des avoirs saisis, la création du pôle national de lutte contre la cybercriminalité, entre autres. Pour les réformes à venir, il faut rappeler les nouveaux projets de code de procédure pénale et de code pénal qui doivent renforcer l'arsenal de lutte contre la criminalité sous toutes ses formes. ■

F.M

ÉQUATEUR : GUERRE CONTRE LE NARCOTRAFFIC

Après plusieurs jours de tension suivis d'une certaine accalmie, la guerre contre les réseaux de narcotrafic se poursuit en Équateur.

BOUBACAR SIDIKI HAIDARA



Depuis plusieurs jours, les forces de l'ordre équatoriennes mènent des opérations contre les narcotrafiquants.

La police équatorienne a annoncé l'interpellation de 68 membres présumés d'une organisation criminelle qui voulaient s'emparer d'un hôpital où se trouvait l'un des leurs. Des armes à feu et de la drogue ont par ailleurs été saisies. Un « centre de rééducation » clandestin, où « se cachaient » des membres présumés de l'organisation, a également été perquisitionné. Les autorités ont récemment fermé plusieurs centres de ce type, essentiellement des hôpitaux clandestins gérés par des gangs qui, selon les autorités, ne disposent pas des équipements médicaux nécessaires pour soigner des patients.

Dimanche, environ 10 tonnes de drogue ont également été saisies près de la ville de Vinces, dans la province de Los Rios, à l'ouest du pays, a indiqué l'armée. Le même jour, une réunion d'urgence consacrée à l'Équateur s'est tenue à Lima, capitale du Pérou, entre les pays membres de la Communauté andine des Nations (CAN).

À l'issue de ce sommet, selon l'AFP, la Colombie, le Pérou, la Bolivie et l'Équateur ont annoncé la création du premier « Réseau andin de sécurité » contre le crime organisé. Ce réseau garantira « un service 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 pour fournir et recevoir des informations et/ou de-

mander des informations à d'autres pays [...] sur l'activité des groupes criminels qui ont, ou peuvent mener, des opérations transnationales », ont indiqué les ministres des Affaires étrangères, de l'Intérieur et de la Défense de la CAN. La prolifération et l'expansion des gangs se livrant au trafic de drogue et au racket en Équateur ont mis en état d'alerte les zones frontalières. Le Pérou et la Colombie ont renforcé leurs frontières, craignant l'entrée de criminels fuyant la répression. Dans la bataille contre les gangs, un nouveau seuil a été atteint en Équateur le 7 janvier. Le narco-trafiquant Adolfo Macias, alias « Fito », chef du plus grand gang équatorien s'est évadé de prison, entraînant mutineries et prises en otage de gardiens de prisons et explosions ou tirs contre la police dans les rues. Deux jours plus tard, des hommes armés attaqueront en direct un plateau de télévision avant que les forces de l'ordre n'interviennent, arrêtant 13 assaillants. Huit jours plus tard, le procureur anti-mafia Cesar Suarez, chargé d'enquêter sur cette spectaculaire attaque, a été tué par balles en plein jour dans le centre de Guayaquil. Le Président Daniel Noboa a décrété l'état d'urgence et déclaré le pays « en guerre intérieure » contre les gangs, qualifiés de « terroristes », avec plus de 20 000 militaires sur le terrain. ■

UNE SEMAINE DANS LE MONDE

GUINÉE : LA PRESSE TOUT JOURS DANS LE COLLIMATEUR

Sekou Jamal Pendessa, Secrétaire général du Syndicat des professionnels de la presse de Guinée (SPPG), a été placé sous mandat de dépôt à la prison de Conakry pour « participation à une manifestation non autorisée ». Il avait été arrêté vendredi par les gendarmes à sa sortie du tribunal où il était allé y soutenir un certain nombre de ses confrères qui avaient été arrêtés la veille et ont depuis été relâchés. Le SPPG avait appelé jeudi à manifester « pour libérer les médias et réseaux sociaux », avec le soutien d'organisations de la société civile. Les autorités avaient prévenu qu'elles séviraient contre ce rassemblement. Toute manifestation est interdite depuis 2022 en Guinée. Ces dernières semaines, l'accès à Internet a été sévèrement restreint, des chaînes de télévision ont été retirées des principaux bouquets de distribution et des fréquences radio ont été brouillées. Les autorités ont en janvier suspendu neuf mois le site d'information dépêche-guinée et six mois l'auteur d'un article sur des fonds publics qui pourraient avoir été détournés et seraient bloqués à Dubaï, selon lui. ■

ÉCHOS DES RÉGIONS

KANGABA : L'EFFONDREMENT D'UNE MINE FAIT DES DIZAINES DE VICTIMES

Environ une soixantaine de personnes ont trouvé la mort dans l'effondrement d'une galerie sur un site d'orpaillage à Kobadani, dans le cercle de Kangaba, ce 19 janvier 2024. Dans un communiqué publié ce 23 janvier 2024, le ministre des Mines informe que les opérations de recherche des victimes se poursuivent en relation avec les services de la Protection civile. Cet incident dramatique rappelle à quel point les sites miniers artisanaux constituent un danger pour les orpailleurs et les communautés qui les abritent. Le 13 janvier 2024, la mine d'or de Tabakoto (Kenieba) avait enregistré un incident ayant opposé les jeunes de la localité aux responsables de la mine et causé la mort de deux d'entre eux. Les responsables de la mine les accusaient d'occuper illégalement un site faisant partie de leur titre minier. ■

F.M

LES INSOLITES NAÏFS D'UN FOU DE FOOT

Question qui me turlupine : comment le football a-t-il pu se pratiquer sans la VAR (Video Assistant Referees), en français Assistance vidéo à l'arbitrage, qui consiste à voler au secours de l'arbitre central qui n'est pas toujours en mesure, malgré ses bonnes dispositions, d'appréhender tout ce qui se passe sur une aire de jeu de près de 12 000 mètres carrés, soit un peu plus d'un hectare. Il y a trois ans, en France, ils étaient 85% d'amateurs du football à soutenir l'utilisation de la VAR, en vigueur depuis 2016. Aujourd'hui, dans le monde entier, le plébiscite est indiscutable.

DIOMANSI BOMBOTÉ



Depuis le début de la CAN, les arbitres ont eu à consulter la VAR à de nombreuses reprises.

La 34ème édition de la CAN à Abidjan, du 13 janvier au 11 février, en offre une éloquente démonstration. La VAR est devenue indispensable au football comme le sont les pratiques incontournables dans bien des religions. On frémit d'émotion en pensant aux multiples erreurs arbitrales commises avant son avènement. Souvent commises de bonne foi, illustration implacable des limites des capacités humaines à cerner tous les faits et gestes pendant 90 minutes, voire plus, malgré les 10 à 12 km dévorés par un arbitre s'efforçant d'être le plus

près possible des actions. S'y ajoutent les sempiternels soupçons de corruption, très souvent justifiés, qui planent régulièrement, pour ne pas dire systématiquement, sur le corps arbitral, surtout lors des compétitions africaines. On peut mesurer alors la tragique désillusion de nos frères ivoiriens, ivres de joie en voyant leurs deux buts validés par l'arbitre central puis consciencieusement annulés par la VAR, au grand bonheur des Équato-guinéens. Comme eux, beaucoup d'équipes doivent une fière chandelle à la VAR. Sans elle, une telle décision audacieuse aurait

été suicidaire sur bien des terrains africains. Et pas seulement en Côte d'Ivoire ! Une sacrée révolution donc que l'avènement de ce Zorro numérique ! Justicier sans peur, oui ! Sans reproche ? Voire ! Son champ d'application seulement à la validité des buts, aux penaltys, aux cartons rouges directs, à l'identité erronée, limite l'ampleur son efficacité. Bien d'autres irrégularités, comme les simulations, les rentrées de touches au mauvais endroit, les sorties du gardien de la surface de réparation lors de la mise en jeu du ballon en sa possession, le fait qu'un gardien garde le ballon pendant plus de six secondes, l'emplacement exact d'une faute, échappent au champ d'application de la VAR, laissant ainsi l'arbitre seul juge de telles situations, pourtant sujettes à litige. Qui décide de l'interpellation de la VAR ? Ses préposés ou l'arbitre central. Celui-ci, souvent sous la pression des joueurs de l'équipe se sentant victime d'une irrégularité et de son staff sur le banc de touche, finit par se résoudre à aller consulter l'écran témoin. Les Tunisiens ont démontré qu'ils étaient passés maîtres dans l'art de l'intimidation. Contre le Mali, alors que leur gardien venait de camionner sauvagement l'avant des Aigles, la bronca du banc tunisien parvint à convaincre l'arbitre ghanéen Daniel Nii Ayi Laryea, qui siffla outrageusement une faute contre le Malien. La VAR n'échappe donc pas à des turpitudes, sources d'injustice. On peut seulement se réjouir de l'étrécissement de la marge de manœuvre de manipulation par des dirigeants sans scrupules de ce nouvel outil au service de la justice qu'est la VAR, ce mouchard, cette « balance », ce « nafi-guini » des temps modernes. Et, pendant que les Tunisiens s'agitaient, invectivaient l'arbitre, le banc de touche du Mali faisait preuve d'une mollesse coupable et le cher coach Éric Sékou Chelle - le débonnaire, hébété, ployant sous le poids de sa tête, n'avait que ses mains à torturer ! ■

Nouhoum Diané L'entraîneur s'engage avec le Horoya de Guinée

Cela bruissait depuis quelques jours, finalement Nouhoum Diané l'a confirmé. Après avoir demandé aux dirigeants de l'AS Real la résiliation de son contrat de 3 ans, l'entraîneur a décidé de s'engager avec le Horoya de Guinée. Le plus grand club du pays enchaîne les titres depuis 2011, mais cette nette domination a pris fin la saison dernière et il a terminé à la 2ème place, 1 point derrière le Hafía. Cette année, le Horoya, habitué à jouer la Ligue des Champions africaine, éliminant au passage des clubs maliens, est bien loin de ses standards. Après 6 journées, il est 12ème du classement avec 5 points, 2 de plus que le dernier. Ce qui explique le choix porté sur Diané, qui a redonné à l'AS Real son lustre d'antan en permettant aux Scorpions de remporter le championnat malien après une disette de plus de 30 ans. Il quitte un club leader de la Ligue 1 Orange, mais avec 2 matchs de plus que le Stade malien, 2ème. ■ B.S.H



CARTONS DE LA SEMAINE

Les Palestiniens ont battu Hong-Kong 3-0 en match de groupe de la Coupe d'Asie des Nations et joueront pour la 1ère fois de leur histoire les 8èmes de finale de la compétition. Ils ont dédié leur victoire à leur pays, pilonné depuis plusieurs mois par Israël.

Avant-dernier de son groupe avec 2 points, le Ghana a été éliminé de la CAN dès la phase de poules. Face à ce revers, la Fédération nationale a annoncé mercredi avoir limogé son sélectionneur, **Chris Hughton**. L'Irlandais paye les mauvais résultats des Black Stars.

RELOCALISATION DE L'INA, UN NOUVEAU SOUFFLE POUR LES ARTS ?

L'Institut national des Arts (INA), un bastion culturel fondé en 1933, se trouve à la croisée des chemins avec sa récente relocalisation à Sénou. Annoncée lors du Conseil des ministres du 10 janvier, cette décision a déclenché des réactions mitigées, suscitant un débat sur son impact potentiel sur la richesse culturelle du Mali.

ABOUBACAR SIDIKI DJIBO



Les nouveaux locaux de l'Institut national des Arts se trouvent à Sénou.

Alors que l'inauguration officielle était prévue pour ce 25 janvier, mais a finalement été repoussée selon certaines informations, le gouvernement justifie le déménagement par des difficultés d'accessibilité, la vétusté des anciens locaux et les nuisances environnementales. Des bâtiments flambant neufs, entièrement financés par l'État, ont été érigés à Sénou dans l'espoir d'offrir des conditions de formation optimales aux étudiants. Cependant, Mamadou Ousmane Mariko,

Professeur d'art dramatique à l'INA et Secrétaire général par intérim de la Fédération nationale de l'éducation, des sports, des arts, de la recherche et de la culture (FENAREC), exprime des préoccupations importantes. Selon lui, les nouveaux locaux ne répondent pas aux besoins spécifiques de certaines sections de l'INA. Les salles sont jugées inadaptées pour les cours de théâtre, la scène étant trop étroite et l'absence de régie lumière soulève des problèmes pour les représentations.

En outre, des problèmes logistiques se posent, avec des élèves devant marcher deux à trois kilomètres pour atteindre le nouveau site, car les transports en commun ne sont pas autorisés à se rendre près des lieux. Les ateliers, nécessitant des équipements spécifiques, sont logés dans des bâtiments sujets à des fissures, soulevant des préoccupations quant à la sécurité. « Un manque d'espace pour les ateliers de métiers d'art, nécessitant des hangars spécifiques pour les machines lourdes. Les sections musicales rencontrent également des défis avec le nombre d'ateliers à loger », a-t-il martelé. Cette relocalisation, présentée comme une amélioration, soulève des questions cruciales quant à son impact réel sur la qualité de l'éducation artistique dispensée à l'INA. Alors que le gouvernement vise à moderniser les infrastructures, les préoccupations des enseignants soulèvent des doutes quant à la réussite de cette entreprise. Certains des élèves trouvent tout de même que cette relocalisation est une bonne nouvelle, du fait de l'emplacement de l'ancien bâtiment, dont l'accès durant la journée est très difficile avec la présence des étals des commerçants et les véhicules de transport en commun. Les principaux responsables, tant le Directeur de l'INA que le département de la Culture, n'ont pas souhaité répondre à nos sollicitations. ■

INFO PEOPLE

BOOBA DIT ÊTRE MENACÉ DE MORT

Une chose est sûre, Booba prouve depuis plusieurs mois que la musique n'est pas son seul centre d'intérêt. L'artiste âgé de 47 ans figure parmi ceux qui doutent de l'efficacité du vaccin contre la Covid-19 et ne s'en cache pas. Le 21 janvier dernier, il a interpellé Jérôme Barrière, un oncologue qui, en 2021, assurait que le vaccin contre la Covid-19 empêchait la transmission de la maladie. Depuis la prise de parole de Booba, Jérôme Barrière a déclaré être menacé de mort par les fans du rappeur. De son côté, Elie Yaffa, de son vrai nom, a également assuré être attaqué par certains internautes. "Moi aussi je suis harcelé par des médecins influenceurs. Je reçois des milliers d'insultes et menaces de mort. Je pense mettre fin à mes jours...", a déclaré l'artiste le 22 janvier dernier.



KOXIE, L'INTERPRÈTE DE GARÇON ANNONCE ÊTRE ENCEINTE

La chanteuse Koxie, célèbre pour son tube Garçon a partagé une nouvelle réjouissante lors de l'émission Chez Jordan de Luxe sur C8 le 24 janvier 2024. À 46 ans, l'artiste attend un heureux événement avec son compagnon discret, Jérôme. Le couple, formé il y a trois ans grâce à l'application Tinder pendant le deuxième confinement de 2020, s'apprête à accueillir un petit garçon après un parcours marqué par des traitements médicaux et des (Fécondation in vitro) FIV. "J'ai tellement voulu cet enfant" a partagé Koxie, soulignant l'importance de cette grossesse malgré les défis liés à son âge. La nouvelle a été chaleureusement accueillie par les fans, tandis que la chanteuse prépare un documentaire sur son parcours.



Directeur de publication :
Mahamadou CAMARA
mcamara@journaldumali.com

Directrice déléguée :
Aurélien DUPIN
aurelie.dupin@journaldumali.com

Rédacteur en chef :
Boubacar Sidiki HAÏDARA

Secrétaire de rédaction :
Ramata DIAOURÉ

Rédaction :
Boubacar Sidiki HAÏDARA - Mohamed KENOVI - Fatoumata MAGUIRAGA

Stagiaire : Aboubacar Sidiki DJIBO

Photographie : Emmanuel B. DAOU

Infographiste : Marc DEMBÉLÉ

JOURNAL DU MALI L'HEBDO, édité par IMPACT MÉDIA Presse.
Hamdallaye ACI 2000 - Immeuble Badanya, près MÆVA Palace - Bamako
Tél : +223 20 23 00 66
www.journaldumali.com
contact@journaldumali.com

CANAL+ CAN

▶TOUT◀ POUR LA CAN!

LE DÉCODEUR HD
5 000 FCFA TTC*
~~10 000~~ FCFA TTC
DES LA FORMULE **ACCESS** (5000 FCFA)
+ INSTALLATION OFFERTE

**REABONNEZ-VOUS
A LA MEME FORMULE**
15 JOURS
OFFERTS**
A TOUT CANAL+



TOUS LES MATCHS, TOUTE L'EXPERTISE CANAL+



CAF 
**COUPE D'AFRIQUE
DES NATIONS
CÔTE D'IVOIRE 23**

*Offre valable du 09 janvier au 06 février 2024 dans la limite des stocks disponibles pour tout nouvel abonnement à partir de la formule ACCESS des bouquets CANAL+. Parabole offerte, installation gratuite. Hors frais d'accessoires. Prix TTC maximum conseillé. Voir tarifs et conditions de l'offre auprès de votre Distributeur Agréé ou le service client au 36 555 (coût d'un appel local).

**Offre valable du 9 au 31 janvier pour tout réabonnement à la dernière formule active. Bénéficiez de la formule TOUT CANAL+ offerte pendant 15 jours. Voir condition de l'offre chez votre distributeur agréé.